

CAURA BARSZCZ

5^e ÉDITION

LE GUIDE

DES CABINETS D'AVOCATS D'AFFAIRES

Droit fiscal ● Droit social ● Droit pénal des affaires
M&A, private equity ● Droit public ● Droit de la concurrence

**LES 110
PRINCIPAUX
CABINETS
D'AVOCATS
D'AFFAIRES**



**Pour chacun d'eux, une opinion
indépendante et des renseignements
précis: domaines du droit couverts,
spécificités, honoraires, organisation
interne, recrutement, contacts...**

**Un outil Indispensable
pour les directeurs juridiques
et ceux qui souhaitent
rejoindre la profession**

Les Éditions du
Management

VÉRON & Associés

1, rue Volney
75002 Paris
Tel: 01 47 03 62 62
Fax: 01 47 03 62 69
www.veron.com

Création	2001, SCP
Réseau	Equipe (club informel)
Effectif	4 associés, 11 collaborateurs
CA	5,97 M€

Activité dominante

- Contentieux des brevets d'invention

Notre opinion

Le brevet, rien que le brevet mais tout le brevet. Notamment dans le contentieux du brevet d'invention. Et au meilleur niveau, sur les plus beaux dossiers. Une réputation qui n'est pas usurpée pour ce cabinet de niche, professionnel, de surcroît extrêmement sympathique, qui grandit bien et sait se développer en se dotant d'outils et de gens performants (pas nécessairement des avocats d'ailleurs). Le tout mené par une équipe d'associés soudée issue de la maison, dirigée par Pierre Véron, qui ne prend pas une ride. « Le contentieux brevet est au carrefour des différentes matières » confirme-t-il.

Le site a été complètement refait et rend compte de ce niveau à la fois de technicité et de volonté d'accessibilité, de pédagogie. « Notre travail est aussi un travail de vulgarisation intelligente et nous avons fait des outils pédagogiques pour aller à l'essentiel ».

Aux Etats-Unis, il existe des agences spécialisées dans les supports visuels destinés aux cabinets d'avocats pour les tribunaux. Comme il n'en existe pas en Europe, le cabinet a créé la sienne en interne avec des infographistes et un ancien professeur de physique-chimie. Intelligent et inédit. Autre originalité, un « atelier statis-

tique » basé sur la récolte de données, via le réseau animé par le cabinet sur le contentieux en matière de brevet d'invention (soit une vingtaine de pays), permet une vision internationale du développement de la matière. On y apprend par exemple que la Chine arrive en second après les Etats-Unis, et la France en 5e position, en volume de contentieux.

Véron & Associés est membre d'un réseau de cabinets indépendants. « C'est un confort pour le client qui permet du jour au lendemain de mobiliser des équipes chez les meilleurs du domaine dans le monde; sur un dossier multinational, techniquement, on sait faire aussi bien que les cabinets structurés », confirme Isabelle Romet, une des associées (ici la parité est une réalité!).

Depuis notre dernière édition, le cabinet a doublé de taille et de CA. Des nouveaux collaborateurs sont venus renforcer les équipes, en matière de chiffrage et l'évaluation des dommages et préjudices. On compte également dans les rangs un professeur de droit qui aide à la documentation, un juriste économiste. Une démarche intéressante dans un environnement où la concurrence française cède la place aux départements d'acteurs internationaux.

Les deux bureaux du cabinet travaillent main dans la main : les associées sont à Paris et le support à Lyon. « La vidéo conférence fonctionne sans arrêt. La dualité de site ne compte pas, sur un dossier les équipes peuvent être mixtes », confirme Sabine Agé, associée. « La réforme des conseils en propriété intellectuelle va peut-être faciliter le renforcement de notre équipe scientifique », note Thomas Bouvet.

L'université néglige le droit des brevets? Qu'à cela ne tienne, le cabinet décide d'instituer un prix pour une thèse dans ce domaine. « C'était une manière de susciter des vocations. C'est une manière d'investir sur le long terme et cela nous permet de recruter des gens intelligents et d'échanger; c'est riche d'enseignements ».

Véron & Associés privilégie les contacts directs avec les entreprises et la clientèle est étrangère à plus de 55 %. Une clientèle venue directement ou par des confrères.

Ce cabinet haut de gamme de niche n'envisage pas de diversification, mais est aujourd'hui face à des incertitudes : la fusion avec les conseils en propriété, le profil de la juridiction européenne des brevets... Et dans une époque où tout va très vite, il traite de dos-

siers qui sont parfois de longue haleine, comme ce dossier qui a duré 11 ans et sur lequel 80 % du cabinet a travaillé. « Ce sont des dossiers compliqués, multifacettes, dans lesquels nous apprenons beaucoup et qui nous font évoluer pour les dossiers suivants. Le contenu a changé. Il y a eu une révolution culturelle. Là où avant en première instance, une affaire lourde durait trois ans, elle dure à présent un an. Ce qui nécessite d'être plus nombreux et de suivre le rythme. Le tribunal a adapté sa pratique: les audiences sont interactives, ce qui nécessite de nous adapter aussi. Les magistrats ont plus d'expérience et se prêtent au jeu », souligne Sabine Agé.

On aime que ce cabinet sache regarder le monde, s'y adapter, et rester en amont. On aime aussi le fait que les gens y sont sympathiques, accessibles et n'ont pas la grosse tête, et la bonne ambiance qui y règne.

Signalons que Véron & Associés a annoncé en juin 2009 à Paris la mise en ligne gratuite de la revue *Dossiers Brevets* (www.dossiers-brevets.info).

En pratique

Politique de facturation

Taux horaire associés: 400 à 800 €

Collaborateurs: 250 à 400 €

Juristes: 250 à 400 €

Direction du cabinet et contact

Pierre Véron, Isabelle Romet, Thomas Bouvet, Sabine Agé, associés

Kristine Ashton, directrice de la communication